

## COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 144 942		1 144 942	873 248
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 144 942</b>		<b>1 144 942</b>	<b>873 248</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			6 520	368
Autres produits				
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 151 462</b>	<b>873 616</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 087 735	875 340
Impôts, taxes et versements assimilés			1 656	1 580
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 560	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			4 415	41
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 099 365</b>	<b>876 961</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>52 097</b>	<b>-3 345</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>52 097</b>	<b>-3 345</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	500	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>500</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>500</b>	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	13 149	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 151 962</b>	<b>873 616</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 112 514</b>	<b>876 961</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>39 448</b>	<b>-3 345</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	73 467		73 467	73 467
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	150		150	150
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>73 617</b>		<b>73 617</b>	<b>73 617</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	482 733	5 560	477 173	273 274
Autres créances	102 826		102 826	48 358
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	51 087		51 087	60 100
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>636 645</b>	<b>5 560</b>	<b>631 085</b>	<b>381 732</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>710 262</b>	<b>5 560</b>	<b>704 702</b>	<b>455 349</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**BILAN PASSIF**

	30/06/2023	30/06/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 518	2 518
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	31 739	35 084
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>39 448</b>	<b>-3 345</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>173 705</b>	<b>134 257</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	411 684	273 779
Dettes fiscales et sociales	119 313	47 313
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES (1)</b>	<b>530 997</b>	<b>321 092</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>704 702</b>	<b>455 349</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	530 997	321 092
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**IN EXTENSO OUEST AUDIT**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros**  
**Siège social : 1 rue Benjamin Franklin - 44800 ST HERBLAIN**  
**429988918 RCS NANTES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 28 NOVEMBRE 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2023**

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2023 s'élevant à 39 447,62 euros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>39 447,62 euros</b>
à la réserve légale	1 972,38 euros
Le solde	37 475,24 euros

en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 69 214,22 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 NOVEMBRE 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

DocuSigned by:  
  
42A804E489394FF...



Compagnie  
Française  
de Contrôle  
& d'Expertise

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

Exercice clos le 30 juin 2023

Société A Responsabilité Limitée

**IN EXTENSO OUEST AUDIT**

1 rue Benjamin Franklin  
44800 SAINT HERBLAIN



## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

---

Société A Responsabilité Limitée

### **IN EXTENSO OUEST AUDIT**

1 rue Benjamin Franklin

44800 SAINT HERBLAIN

A l'assemblée générale de la société **IN EXTENSO OUEST AUDIT**,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENSO OUEST AUDIT** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Fonds commercial » de l'annexe (page 10) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fond commercial.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du co-gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

.../...

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le co-gérant.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 20 novembre 2023

**Compagnie Française  
de Contrôle et d'Expertise  
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

Signé par Albert ABEHSSERA  
Le 20/11/2023



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. ABEHSSERA'.

**Albert ABEHSSERA**  
Expert-comptable diplômé  
Commissaire aux comptes

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SARL In Extenso Ouest Audit

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 704 702 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 39 448 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Fonds commercial

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## FAITS CARACTERISTIQUES

### Autres éléments significatifs

---

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société :  
SAS IE AVENIR - Siren 844 333 245 au capital de 86 073 502,50€  
Siège social : 106 cours Charlemagne - 69002 LYON

Honoraires du commissaire aux comptes  
Montant comptabilisé 1 300 euros

## NOTES SUR LE BILAN

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	73 467			73 467
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>73 467</b>			<b>73 467</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	150			150
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>150</b>			<b>150</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>73 617</b>			<b>73 617</b>

#### Immobilisations incorporelles

##### Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## NOTES SUR LE BILAN

30/06/2023	
Éléments achetés	73 466
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>73 467</b>

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 585 558 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	482 733	482 733	
Autres	102 826	102 826	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>585 558</b>	<b>585 558</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE hors groupe	72 728
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	223
<b>Total</b>	<b>72 951</b>

## NOTES SUR LE BILAN

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 530 997 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	411 684	411 684		
Dettes fiscales et sociales	119 313	119 313		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>530 997</b>	<b>530 997</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les groupes et associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	8 241
Fournisseurs - FAR hors groupe	1 740
Etat - Charges à payer	697
<b>Total</b>	<b>10 678</b>

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires	13 542		13 542
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 072 100		1 072 100
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	59 300		59 300
<b>TOTAL</b>	<b>1 144 942</b>		<b>1 144 942</b>